

ACTION SYNDICALE

Journal du Syndicat Général des Personnels du Service Public de l'Archéologie
www.cgt-culture.fr

Emplois, salaire, il va falloir se bouger !

Edito

Le 10 janvier 2010, dans l'émission télévisée "Parole aux Français", le Président de la République déclarait : « *La situation des contractuels dans la Fonction Publique est tout à fait anormale. Je suis tout à fait prêt à envisager la titularisation des contractuels* ».

La CGT, par la voix de son Union des Fédérations de Fonctionnaire, (UGFF), répondait « chiche ».

Notre revendication est la même depuis toujours : Tout emploi permanent dans la Fonction Publique doit être pourvu par des emplois de titulaires. La déclaration du Président doit donc être prise au mot. Mais pour que cette déclaration reste pas l'effet de manche d'un ex avocat d'affaire, il faut la mobilisation constante de tous les agents de la fonction publique qu'elle que soit leur niveau de précarité, car aujourd'hui, la précarité touche toutes les Fonctions Publiques et tous les services ou établissements.

L'Inrap n'est pas en reste, le 24 janvier dernier sa direction convoquait les organisations syndicales en vue d'aménager le CDA, suite aux dernières mobilisations. Les OS ont refusé de siéger, le CDA restant inacceptable. De même qu'au ministère nos OS ont refusé de discuter du contrat de projet, autre nom pour le CDA. Ce type de contrat est en opposition avec les propos présidentiels. Les dernières mobilisations à l'Inrap comme dans toute la Fonction Publique ont porté un sérieux coup de boutoir à la précarité. L'essai doit être transformé !

Autre sujet qui fâche : les salaires. Pas besoin de vous redire que ceux-ci sont bloqués depuis fort longtemps et même gelés. Gel annoncé pour 2011 et projeté pour 2012 et 2013. Faut-il rappeler l'importance des salaires pour chacun de nous bien sur, mais aussi pour l'ensemble de la société. Le gel des salaires, donc le recul du pouvoir d'achat, porte un sérieux coup à l'économie du pays, entre autre en réduisant la consommation des ménages. Il participe à la dévalorisation des qualifications et du travail. Enfin, il contribue aux reculs sociaux en tout genre. Exemple, la France bat des records d'inégalité de salaire hommes femmes, notre pays a reculé derrière la Russie et le Kazakhstan avec un écart de 27 % en défaveur des femmes.

Rappelons que la crise n'est pas la même pour tout le monde. Les entreprises françaises ont redistribué 39,6 milliards d'€ de dividendes aux actionnaires en 2010 et prévoit de dépasser les 40 milliards cette année.

Conclusion : les changements ne se feront pas tout seul. Aussi, le SGPA CGT vous engage à signer les pétitions sur le site de l'UGFF-CGT (

http://www.ugff.cgt.fr/IMG/pdf/Texte_appel_petition_salaires_24-01-11.pdf) sur où vous trouverez également la pétition contre la précarité (<http://www.ugff.cgt.fr/spip.php?article924>).

Il faut également nous préparer à une mobilisation de masse pour faire éclater le carcan de la précarité et du gel des salaires, qui ne sont que des mesures idéologiques ne participant à aucune économie.

Il va décidément falloir se bouger !

Actualité Quelles ressources pour le service public de l'archéologie ?

Le Cabinet du ministre se dit très préoccupé, ainsi que le gouvernement au plus haut niveau, de la situation du financement public de l'archéologie préventive et donc de l'Inrap. Si 2011 nous a été présenté comme une année de transition, ce que nous contestons par ailleurs, tout serait mis en œuvre par le gouvernement pour réformer ce financement en 2012. Qu'en est-il vraiment ?

Le 12 janvier 2011, les organisations syndicales représentatives de l'Inrap ont été convoquées par le Cabinet du ministre pour prendre connaissance de l'évolution du « chantier ministériel » sur la redevance d'archéologie préventive (RAP) et le budget prévisionnel Inrap 2011.

Constat du ministère sur le financement de la loi de 2003

Le Cabinet du ministre a fait le constat que la RAP, n'avait pas atteint le rendement escompté, ce qui a amené le Premier ministre à diligenter une enquête de l'Inspection Générale des Finances pour modifier le dispositif de financement en vigueur.

Le gouvernement dit vouloir assurer la sécurité financière de l'Institut.

Pour la CGT, il s'agit de garantir la pérennité du financement du service public de l'archéologie à hauteur des besoins et de ses missions, ce qui est sensiblement différent.

Le rapport de l'inspection générale des finances

Le rapport préconiserait trois pistes :

► un scénario à minima consistant à essayer d'améliorer l'existant (augmentation du rendement, élargissement de l'assiette, relèvement des taux, révision de certaines exonérations). Cette piste n'a pas été retenue car déjà tentée à maintes reprises mais en vain, nous dit-on.

► remplacer la RAP par un impôt qui serait compris avec les droits de mutations à titre onéreux. Piste aussi abandonnée car dépendant de la fiscalité locale.

► adosser la RAP à la réforme de la fiscalité sur les taxes d'urbanisme (taxe d'aménagement), en gardant la filière Drac pour les études d'impact et la RAP sur les demandes volontaires de diagnostics.

C'est ce dernier principe qui a été acté.

Entre 100 et 120 millions d'euros

Il reste à le mettre en œuvre pour une application à la fin du premier trimestre 2012 avec comme objectif un rendement fiscal à préciser mais déjà fixé entre 100 et 120 millions d'euros. En revanche, le rapport n'est toujours communiqué aux organisations syndicales...

La CGT a rappelé que le principe de casseur/payeur était constitutif du dispositif de l'archéologie préventive et qu'il n'était pas souhaitable de s'en écarter. Le Cabinet a répondu que ces principes persisteraient par le maintien de la filière Drac. C'est là que l'affaire se complique car juridiquement les choses ne sont pas si simples. Le Cabinet s'est engagé à tenir les informés les organisations syndicales de l'évolution du dossier.

En conclusion, la CGT a tenu à rappeler qu'une bonne politique patrimoniale et scientifique passe par le développement des zonages archéologiques et une politique de détection beaucoup plus ambitieuse.

Améliorer le rendement de la RAP de la filière DRAC

Pour ce faire, le gouvernement demande une enquête conjointe de l'IGAC (inspection générale des affaires culturelles) et de l'IGA (inspection générale du ministère de l'intérieur) pour améliorer la transmission des dossiers d'instruction (faits générateurs de l'impôt) entre les préfectures et les Drac.

Le gros hic

Pur ce faire, la question n'a pas tant porté sur le rôle fiscal des DRAC mais sur les emplois nécessaires à concrétiser cette initiative. Et c'est là que le ministère a parlé de « Chorus » (un système d'information des administrations) qui siphonne les emplois...

La politique de suppression des emplois a fortement touché les DRAC dont certains moyens ont été mutualisés avec d'autres administrations déconcentrées. Or la volonté du ministère d'améliorer la situation ne peut prendre effet sans moyens dévolus à cela.

Grosso modo, il est demandé que les emplois « ponctionnés » par Chorus soient restitués ou remplacés pour pouvoir continuer à assurer la pérennité des missions fiscales au niveau régional.

Et ça, c'est pas encore fait !!

Évolution du Fonds National de l'Archéologie Préventive

Sur le FNAP, la CGT a demandé quelles mesures allaient être prises pour éviter les dérapages qui font de ce dispositif un « véritable paradis fiscal ».

Le Cabinet a indiqué qu'un ticket modérateur, à hauteur de 25% du montant de la fouille, allait être instauré dès 2011. Les personnes privées construisant pour elles mêmes ne seraient pas touchées par cette nouvelle mesure qui devrait prendre effet au 1er juillet 2011.

La CGT a réclamé un contrôle de l'Etat plus fort, notamment pour s'assurer que l'aide financière versée aille bien au financement des fouilles concernées par le dispositif de mutualisation.

La CGT a tenu à rappeler au Cabinet que l'Inrap devait bénéficier d'une allocation de moyens suffisants pour répondre aux besoins relatifs à ses missions et, dans le même temps, développer une politique de réponse à toutes les prescriptions de l'Etat afin d'assurer, avec les services de l'Etat, la pérennité du service public de l'archéologie.

Subvention de 20 millions d'euros en 2011 pour l'Inrap

La fin de la réunion a été consacrée au budget de l'Inrap pour l'année 2011. Un subventionnement de l'Etat à hauteur de 20 millions d'euros serait prévu afin de donner des moyens équivalents à 2010, pour l'Institut, en 2011. Rien de plus dans le détail car les négociations entre les tutelles et l'Inrap étaient en cours sur ces questions le 12 janvier.

Le déficit antérieur cumulé, l'absence de fond de roulement initial, les difficultés de rendement la RAP, le dumping scientifique et social dans le secteur lucratif détériorent l'équilibre économique de l'établissement et la qualité du service rendu aux usagers. Les personnels ne sont pas épargnés puisque le budget programme la détérioration des conditions de travail, par exemple, par l'importante baisse des crédits d'investissements et de fonctionnements dans les centres archéologiques.

Pour l'activité de diagnostic, l'année 2011, pour la deuxième fois consécutive, les capacités opérationnelles de l'Inrap en matière de diagnostics sont en baisse par rapport à l'année précédente (87 500 jh à la DM1 de 2009, 82 800 au BP 2010 et 77 200 jh au BP 2011, soit à peu près 1000 hectares de diagnostic en moins à prévoir en trois ans.

Ceci signifie immanquablement pour les aménageurs des délais d'attente plus longs et faits probablement partie de la stratégie très « spéciale » mis en place par le ministère de la Culture en cette année de réforme du financement de l'archéologie préventive...

Les moyens alloués à la recherche, soient 17 600 jh, restent très inférieurs aux besoins. D'après la direction scientifique et technique, seule une demande sur deux des agents est exhaussée. Il devient impératif que les tutelles, notamment le ministère de la recherche, abonde en moyens supplémentaires les activités de recherches à l'Inrap. Dans le cas contraire, l'image de l'Institut, et de ses personnels notamment, se verraient très dégradés. Les personnels ont toujours honoré les moyens de recherche qui leur ont été alloués, encore faudrait-il leur en donner les moyens.

Les moyens alloués aux fouilles se limitent à 180 500 jh, du niveau de la DM 2 du BP 2010. Le bilan budgétaire de la course folle au « moins-disant » continue à faire des ravages et a déjà coûté de milliers de jh.

Dumping scientifique et social aboutissent à une détérioration des conditions de travail et de la qualité du service rendu.

En tout, ce sont bien près de 10 000 jh en moins par rapport au BP 2010 qui sont alloués à l'établissement.

Faute de moyens suffisants, l'Inrap ne pourra pas répondre à l'ensemble des prescriptions émises par les services de l'Etat. Et Si l'Inrap n'est pas en capacité de répondre à l'ensemble de ces prescriptions, ce sont les aménageurs qui vont en faire les frais, au sens propre du terme. Il n'est nul besoin de rappeler ici qu'elle est la vocation première d'un établissement privé...

Enfin, la possibilité de bénéficier de 8 000 jh supplémentaires déjà intégrés dans le budget 2011 revient à toucher la lune ! Mais cache la misère. Les conditions pour débloquer ces jours relèvent plus de l'acrobatie libérale que du bons sens. En effet, ce n'est pas la satisfaction des besoins des usagers qui sous tend la logique mise en place mais la rentabilité des opérations entreprises.

Les usagers, eux, risquent d'attendre longtemps ou de payer plus chers !!

	2011	2010			2009			2008	2007	2006
AXES	BP 2011	DM2	DM1	BP 2010	DM3 2009	DM1 2009	BP 2009	CF 2008	CF 2007	CF 2006
diagnostics 2003	77 200	82 800	82 800	82 800	87500	87500	62800	75126	75643	77938
diagnostics 2001	260	200	200	200	500	500	500			
fouilles 2001	1 290	1 000	1 000	1 000	1000	1000	1000			
collaborations scientifiques*	1 000	2 250	2 250	2 250	2900	2900	2900			
recherche	17 600	17 600	17 600	17 600	17600	17600	17600	17242	17935	16879
valorisation	3 650	3 350	3 650	3 650	3650	3650	3650	3267	3106	2719
total 1	101 000	107 500	107 500	107 500	113150	113150	88450			
fouilles 2003	188 500	180 500	195 500	189 500	175500	188050	188050			
conseil, expertise, formation**	750	0	0							
Afan	750	1 500	1 500	1 500	1500	1500	1500			
total 2	190 000	182 000	197 000	191 000	177 000	189 550	189 550	175 043	173 785	166 600
total capacité opérationnelle***	291 000	289 500	304 500	298 500	290 150	302 700	278 000	275 525	270 469	

Source Inrap-DAF en jours homme (jh)

* collaborations scientifiques et fouilles programmées : l'axe C.S a disparu au BP 2011 pour laisser la place à F.P.

** nouvel axe apparu au BP 2011.

*** dont 8 000 jh en suspens et liées à la rentabilité des opérations antérieures.



Février 2011

Le Droit des agents

Remboursements abonnements transports : huit mois de retard suite à une avarie technique !!

Les remboursements complets se feront sur la paie de mars 2011 et seront rétroactifs à la date du 1er juillet 2010. La direction s'est bien gardée de le faire savoir aux personnels. Elle vient de corriger le tir, en partie..., suite à une réclamation de la CGT. Soyez vigilants. Bonne nouveauté, les abonnements hebdomadaires sont pris en charge.

Principe de base

Tout agent public, fonctionnaire, CDI, CDD et CDA, bénéficie, sous certaines conditions, de la prise en charge partielle du prix des titres d'abonnements correspondant aux déplacements effectués au moyen de transports publics de voyageurs et de services publics de location de vélo entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail

Les prises en charge visent :

- ▶ les abonnements multimodaux à nombre de voyage limité
- ▶ les cartes et abonnements annuels, mensuels ou hebdomadaires ou à renouvellement tacite à nombre de voyage illimités ou limités,
- ▶ les cartes et abonnements à un service public de vélo.

Montant de la prise en charge :

- ▶ l'employeur prend en charge la moitié du tarif des abonnements sans toutefois excéder un plafond correspondant à 50 % de la somme des tarifs des abonnements annuels cumulés permettant d'effectuer depuis Paris le trajet maximum et le trajet minimum compris à l'intérieur de la zone de compétence de l'autorité organisatrice des transports en Ile-de-France, soit 77,84 euros en 2010 (plafond).

Pour en savoir encore plus, lire

- ▶ le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010,
- ▶ la DG-127 à l'Inrap

Régularisation et rétroactivité au 1er juillet 2010

Suite à notre courrier, la direction générale répond « *cependant dans l'attente d'une évolution du progiciel de paie, le remboursement afférant au transport des agents continue d'être effectué selon les dispositions réglementaires antérieures.*

Une régularisation, dont la date d'effet est fixée au 1er juillet 2010, est néanmoins programmée, pour l'ensemble des agents concernés, dès le paramétrage opéré. Cette régularisation programmée interviendra sur la base d'une déclarations sur l'honneur des agents concernés ».

- ▶ Le remboursement sera effectif sur la paye du mois de mars prochain et rétroactivement au 1er juillet 2010.

La CGT exige le maintien des correspondants informatiques

Pour récupérer 6 ETP, la direction a supprimé les correspondants informatiques qui quotidiennement assuraient une excellente qualité de service auprès de leurs collègues. En matière de diversification des tâches, ce n'est pas non plus la décision la plus intelligente qu'a entreprise la direction... Le service est en effet externalisé. Ca fait marcher le PIB !

Repyramidage : enfin des nouvelles !!

Suite à la demande de la CGT (cf. Action Syndicale de janvier 2011), la direction de l'Inrap a enfin communiqué sur le déroulement du processus de requalification par l'envoi d'un « *Tout de suite* » le 13 janvier dernier. Les dernières infos sur le calendrier sont :

Pour les cat. 2 : envoi du courrier les informant de leur requalification ou non en mars. Fin du processus (intégration paye) en avril et mai.

Pour les cat. 3 : auditions si besoin à la mi-mai, envoi du courrier les informant de leur requalification ou non en juin pour les administratifs et juillet pour les scientifiques et techniques. Fin du processus (intégration paye) en juillet pour les administratifs, en octobre pour les scientifiques.

Pour les cat. 4 : auditions si besoin en juin pour les scientifiques et septembre pour les administratifs, envoi du courrier les informant de leur requalification ou non en octobre. Fin du processus (intégration paye) en décembre. La CGT a demandé à la direction de tenir ce calendrier car à la fin 2011 cela fera deux ans que le processus aura débuté...

Bulletin d'adhésion au SGPA CGT

Février 2011

Nom : Prénom :

Adresse : Région :

Tel : Email : INRAP SRA Autre :

A retourner à CGT-Culture, 12, rue de Louvois, 75002 PARIS - email : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr

Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : <http://www.cgt-culture.fr>